

## A L'ATTENTION DES FAMILLES

Chers parents,

Vous le savez, la situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, a conduit à la fermeture des écoles, collèges et lycées depuis le 16 mars 2020. Une continuité pédagogique à distance a été mise en place et a permis de maintenir un contact régulier entre les enseignants et la très grande majorité des élèves.

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, il a été décidé d'ouvrir les écoles, progressivement, à partir du 11 mai 2020 et dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires et présentées dans un protocole sanitaire élaboré par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

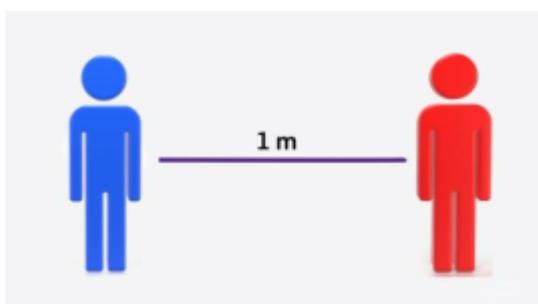
Vous trouverez ci-après les informations et recommandations de ce guide à l'attention des parents d'élèves. Les prescriptions de ce guide sont susceptibles d'être complétées ou ajustées en fonction de l'évolution des connaissances. Nous vous invitons à consulter régulièrement le site [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr) pour leur actualisation.

### **En tant que parents d'élèves, vous jouez un rôle essentiel dans le retour de vos enfants dans les écoles.**

- **Vous vous engagez à ne pas mettre vos enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez votre (vos) enfant(s) ou dans votre famille.**
- **Vous devez prendre la température de votre (vos) enfant(s) avant le départ pour l'école.** En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.
- **Nous vous rappelons l'interdiction de pénétrer dans les bâtiments de l'école.**

Le protocole sanitaire repose sur plusieurs principes fondamentaux dont :

- **Le maintien de la distanciation physique**



La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

L'organisation mise en place dans l'école permettra de décliner ce principe dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.).

**Nous vous demandons de respecter cette distanciation physique aux abords de l'école.**

➤ L'application des gestes barrière



Les gestes barrière rappelés dans ce guide doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.

Le jour de la rentrée, votre enfant bénéficiera d'une information pratique sur la distanciation physique et les gestes barrière dont l'hygiène des mains.

**Mais vous avez un rôle actif dans le respect de ces gestes barrière : les expliquer à votre enfant, lui montrer comment se laver correctement et régulièrement les mains, lui fournir des mouchoirs en papier jetables, lui apprendre à éternuer ou tousser dans son coude ou dans un mouchoir, lui demander d'éviter les embrassades...**

*Le lavage des mains*

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon **toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes**, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. A défaut, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée.

**Il vous est demandé de procéder au lavage des mains de votre enfant dès l'arrivée à votre domicile.**

Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école doit être limité au strict nécessaire.

**Ainsi, nous vous demandons de bien vouloir faire en sorte que votre enfant possède son propre matériel de travail.**

### Le port du masque

Pour les élèves des écoles **élémentaires**, le port du masque **n'est pas recommandé**. Si vous souhaitez que votre enfant en porte un, il vous appartient de le fournir à votre enfant.

#### ➤ La limitation du brassage des élèves

**La stabilité des classes et des groupes d'élèves** contribue à la limitation du brassage.

L'école de votre enfant a défini l'organisation de la journée et des activités scolaires de manière à intégrer cette contrainte.

**Aussi, lorsque vous avez choisi de mettre ou non votre enfant à l'école, nous vous demandons de respecter ce choix.**

L'arrivée et le départ de l'école vont être étalés dans le temps :

**Nous vous demandons de bien vouloir respecter scrupuleusement ces horaires.**

Pour votre information, les récréations sont organisées par groupes de classes, en tenant compte des recommandations relatives à la distanciation et aux gestes barrière.

## **Dispositions spécifiques « Ecole élémentaire »**

### **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES A TRANSMETTRE AUX PARENTS :**

#### **Moyens mis en œuvre par l'école en cas de symptômes chez un élève ou un personnel :**

Une pièce dédiée à l'accueil des cas suspects de Covid-19, munie d'un point de lavage des mains et de masques sera identifiée.

#### **Procédure applicable lors de la survenue d'un cas COVID**

1- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève (toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.), la conduite tenue sera la suivante :

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.
- Respect impératif des gestes barrière.
- En cas de doute, un personnel de santé de l'éducation nationale pourra être contacté
  - **Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.**
  - **Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.**

- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière.
- **L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.**

En cas de test positif :

- **La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.**
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques.
- Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- Les personnels et les parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade seront informés.

2- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte :

Les dispositions sanitaires indiquées dans le protocole seront prises. Entre-autres, pour ce qui concerne les parents d'élèves :

- Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par les autorités académiques.
- **Les parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade seront informés.**